



REPUBLICQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*SESSION ORDINAIRE
Séance du 20 septembre 2022*

**N°2022/60 : CONVENTION DE TRANFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE
UNIQUE AU PROFIT DU SDESM POUR LES TRAVAUX
D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE DE MONTCEAUX**

L'an deux mille vingt-deux le 20 septembre à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 14 septembre 2022

Etaient présents : 23

Mesdames, messieurs Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Gérard MORAUX, Annick PANE, Manuel MEZE, Carole CARDOSO, Séverine HEBERT, Jocelyne SERDOS, Bernard LEJEUNE, Nadège ABBADIE, Laure SEVAT, Camille FASSI, Denise GONON, Eric KRAEMER, Azdine RAMDAN, Emmanuel FONKING, Ange AMBROSIO, Iphigénie ANGBAULT, Birgit SCHRUFER, Geneviève CAIN, Cécile LAROYE

Pouvoirs : 3

Madame Myriam LAVOINE à madame Laure SEVAT, monsieur Stide MARQUEZ à monsieur Manuel MEZE, monsieur Sébastien LASCOURREGES à monsieur Michel EBERHART

Absents : 3

Mesdames Francine BERTHAUX, Fathia BEN MABROUK, Tiphaine TOKPAN,

Mme PANE a été élue secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2122-29 et l'article L.2224-35,

VU le Code de la Commande Publique notamment ses articles L2422-1, L.2422-12

VU l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du SDESM,

VU le projet de convention ci-annexé,

VU l'avis favorable de la commission ville durable, aménagement, travaux, urbanisme du 16 mai 2022

CONSIDERANT l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du SDESM,

CONSIDERANT que la commune de TRILPORT est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

CONSIDERANT l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'enfouissement des réseaux de la rue de Montceaux. Le montant des travaux est estimé d'après l'Avant-Projet Sommaire à **280.684,00€ TTC** avec la répartition suivante :

- 44.634,00€ TTC pour le réseau basse et/ou haute tension,
- 82.495,00€ TTC pour le réseau éclairage public,
- 153.555,00 € TTC pour le réseau communications électroniques.

CONSIDERANT la participation de la ville à hauteur de **258.367,00€ TTC** avec la répartition suivante :

- 22.317,00€ (pas de TVA) pour le réseau basse et/ou haute tension,
- 82.495,00€ TTC pour le réseau éclairage public,
- 153.555,00€ TTC pour le réseau communications électroniques.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le maire,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

APPROUVE le programme de travaux et les modalités financières.

TRANSFERE au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés,

DEMANDE au SDESM de lancer l'étude d'exécution et les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et communications électroniques de la rue de Montceaux,

AUTORISE M. le maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux, prévus en 2023.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX

Le **27 SEP 2022**

Mis en ligne le : **27 SEP. 2022**

ACTE-RENDU EXECUTOIRE

Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le maire

Jean-Michel MORER

La secrétaire de séance

Annick PANE

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de son caractère exécutoire

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20220920-2022-60DEL-DE
Date de télétransmission : 27/09/2022
Date de réception préfecture : 27/09/2022